

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** Lorsque le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pris des dispositions en vue du Programme de coopération pour l'expansion du bilinguisme dans le domaine de l'éducation, il a été convenu entre les parties que les objectifs du programme étaient de veiller à ce que les Canadiens aient, dans la mesure où cela est réalisable, la possibilité d'éduquer leurs enfants dans la langue officielle de leur choix et à ce que les enfants aient la possibilité d'apprendre, comme seconde langue, l'autre langue officielle de leur pays. En conformité avec ces objectifs, les subventions accordées dans le cadre de ce programme sont basées sur son exécution: c'est-à-dire qu'elles sont calculées d'après le nombre d'étudiants et le temps consacré aux cours dispensés dans la langue de la minorité et à l'étude de la seconde langue. (En Ontario, le français est considéré comme étant à la fois la langue de la minorité et la seconde langue, aux fins de ce programme). Il convient également de noter que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont décidé, d'un commun accord, de réexaminer la formule des subventions après dix-huit mois de fonctionnement.

[Traduction]

LE BUREAU CENTRAL DU DESSIN NAVAL ET LA  
CANADIAN VICKERS LTD

Question n° 2125—**M. Forrestall:**

1. La *Canadian Vickers Ltd* a-t-elle pris en main la direction du Bureau central du dessin naval et, dans l'affirmative, à quelle date?
2. Combien de personnes travaillent au Bureau central de dessin naval?
3. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité de mettre un terme à ses arrangements avec la *Canadian Vickers Ltd* à Montréal en ce qui a trait à l'administration du Bureau central de dessin naval? Dans l'affirmative, quels sont les projets à l'étude en ce qui a trait à ce bureau?
4. Quelles assurances donnera-t-on aux employés (il y en a plus de 100) qu'ils continueront d'occuper leur poste à ce bureau?

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnement et Services):** 1. C'est en 1949 que la *Canadian Vickers Limited (CVL)*, sous contrat annuel avec le ministère de la Production de défense (maintenant Approvisionnement et Services), a pris en main la direction et l'administration du Bureau central du dessin naval (BCDN). La CVL a abandonné cette responsabilité en 1969, lorsqu'elle a créé sa division «*Marine Services and Systems*». Le personnel du BCDN devait alors former le noyau de cette nouvelle division de la CVL qui exécute maintenant les travaux de dessin naval pour des entreprises commerciales et, aussi, pour le ministère de la Défense nationale (MDN). Les travaux exécutés pour le compte de ce ministère font l'objet d'un contrat passé avec le ministère des Approvisionnement et Services. Le BCDN n'existe plus en tant qu'entité distincte.

2. Aucune. Toutefois, au 30 octobre 1971, quelque 67 techniciens de la division «*Marine Services and Systems*» de la CVL étaient affectés à des travaux du gouvernement.

3. Bien qu'il n'existe pas actuellement d'arrangements entre le gouvernement et la CVL concernant le BCDN, pour le motif exposé au n° 1, le ministère des Approvisionnement et Services a passé deux contrats avec cette société pour la fourniture de dessins et de services connexes au ministère de la Défense nationale. Ces contrats doivent prendre fin le 31 mars 1972. Plusieurs entreprises

canadiennes, y compris la CVL, ont été invitées à soumissionner pour la fourniture de locaux et le recrutement de personnes compétentes appelées à exécuter des dessins et à assumer des services connexes pour le compte du ministère de la Défense nationale pendant une période de deux ans, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1972. On ignore quels sont les projets de la CVL pour sa division «*Marine Services and Systems*» relativement à des contrats avec l'entreprise privée et (ou) le gouvernement. Toutefois, on croit savoir que la CVL a récemment obtenu de nouveaux contrats de l'entreprise privée et qu'elle recrute à nouveau du personnel. La société a fait part de son intention de répondre à notre appel d'offres.

4. A part les renseignements fournis ci-dessus, on ignore quels sont les arrangements que la CVL a pris avec le personnel actuel de la division «*Marine Services and Systems*» de la société pour ce qui est de leur emploi futur.

LE CHOIX D'UN DIRECTEUR DES RELATIONS DU  
PERSONNEL AUX POSTES

Question n° 2135—**M. Rowland:**

1. Comment s'y prend-on pour choisir le titulaire du poste de directeur des relations du personnel au ministère des Postes?
2. Comment détermine-t-on s'il y a lieu d'accorder ou de ne pas accorder d'entrevue à un candidat?
3. Quel est le grade des fonctionnaires qui choisissent les candidats auxquels il convient d'accorder une entrevue?

[Français]

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Par voie de concours public.

2. Un jury, composé de fonctionnaires, se réunit pour examiner les candidatures et décider des candidats qui seront interviewés.

3. Le niveau de classification des membres du jury, dont il est question en (2), est en fonction de celui du poste à pourvoir.

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE—LE POLYGONE DE TIR DE  
MEAFORD

Question n° 2147—**M. Noble:**

1. Quel est, en milles, le périmètre du polygone de tir de Meaford?
2. Quelle est, en acres, la superficie de la lisière de ce polygone de tir qui pourrait être utilisée à des fins récréatives?
3. Si l'on ouvrait ce secteur au public, quel serait le périmètre de la portion du polygone qu'il faudrait clôturer pour protéger le public?

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** 1. Environ 25 milles.

2. Cette question est actuellement à l'étude; il est toutefois possible d'affirmer à l'heure actuelle qu'une superficie d'environ 25 acres est jugée sûre, de même que les deux secteurs suivants: une partie du secteur de Vail Point, et le secteur des immeubles de l'administration et son voisinage immédiat.

3. Si les deux secteurs susmentionnés étaient dégagés et rendus sûrs, il faudrait clôturer les deux côtés de la voie d'accès et les secteurs eux-mêmes, comme il suit: a. Vail Point—A partir de l'intersection des routes de la 13<sup>e</sup> ligne et de Lower Spring jusqu'à la plage: 4 x 2 = 8 milles; en outre, la zone dont le périmètre mesure entre 700 et 1,000 verges. b. Secteur des immeubles de l'administration—A